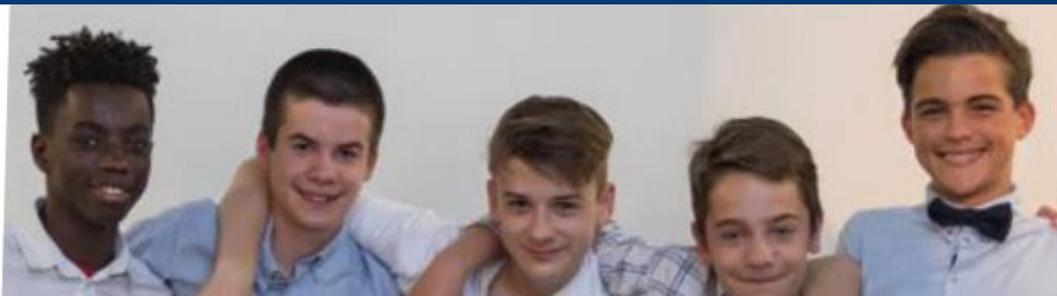




*RÉUNION D'INFORMATION
CONCOURS
S'ENGAGER POUR LES QUARTIERS*

FACE

S'ENGAGER
POUR LES QUARTIERS



Le Concours "S'engager pour les quartiers" en quelques mots...

1

Récompenser et accompagner des projets solidaires nés dans les quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) depuis la 10^{ème} édition

2

Contribuer à lutter contre les stéréotypes en mettant en lumière les capacités d'innovation sur ces territoires, le pouvoir d'agir et l'intelligence collective



Des projets incarnés par des citoyen.ne.s : des associations, des collectivités territoriales, des établissements publics, des collectifs d'habitants, des bailleurs sociaux éligibles pour présenter des initiatives d'intérêt général



Qui peut candidater ?

Critère 1 : Le projet candidat au concours a pour vocation d'être développé dans :

- Les QPV pour l'ensemble des prix
- **Et** dans les territoires ruraux fragiles (pour le prix « Education aux médias » et le prix « Bien vieillir »)

Critère 2 : Un dossier de candidature porté par un acteur de l'ESS (une association, un bailleur social, une collectivité, un établissement public, etc.)

Critère 3 : Le projet candidat doit démontrer qu'il œuvre pour l'intérêt général et qu'il s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la discrimination

Une structure ancienne lauréate ne peut pas candidater à nouveau dans la même catégorie dont elle a été lauréate



Qui peut candidater ?

Autres critères

Types de projets éligibles

- Projets en cours ou en démarrage
- Solidité de la structure et du projet : bases solides en mise en œuvre, impact et ressources

Nombre de dossiers déposés par structure

- Une structure peut candidater avec plusieurs projets uniquement pour des prix différents
- Un même projet ne peut pas être présenté dans plusieurs catégories
- Une structure souhaitant candidater sur un même prix doit choisir un seul projet

Antenne locale d'une structure nationale

- Une antenne locale peut déposer un dossier si :
 - Chaque antenne dépose un projet différent
 - Elle a une autonomie juridique et financière (association indépendante de la tête de réseau)
- Si l'antenne n'a pas de statut indépendant, un seul dossier doit être déposé par la structure nationale

Budget & co-financement

- Aucun pourcentage minimum de co-financement exigé
- Présentation d'un budget équilibré avec diversification des ressources (subventions publiques, mécénat, autofinancement, etc.), même si elles ne sont pas encore acquises
- La diversification des financements garantit la viabilité et la solidité du projet



Comment vérifier l'éligibilité de votre territoire au concours?

Pour les Quartiers prioritaires

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-qpv/>

REPUBLICQUE FRANÇAISE
data.gouv.fr

Se connecter S'enregistrer

Recherche

Données API Réutilisations Organisations Démarrer sur data.gouv.fr Actualités Nous contacter + Publier sur data.gouv.fr

Accueil > Jeux de données > Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Description

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit, dans son article 5, les modalités de réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ces périmètres viennent se substituer aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) à compter du 1er janvier 2015.

La première génération de quartiers prioritaires en vigueur du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2023 a été définie par le [décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014](#) pour la métropole et par le [décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014](#) pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française.

Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée

Producteur
ANCT Agence nationale de la cohésion des territoires
Service public

Dernière mise à jour
7 février 2025

Licence
Licence ouverte / Open Licence

Qualité des métadonnées

Pour les Zones de revitalisation rurale

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=zonages.zrr_simp&view=m_a36

OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

ESPACES DE TRAVAIL À PROPOS...

Indicateurs : cartes, données et graphiques

CHOISIR DES INDICATEURS

1 | ZRR - Zone de revitalisation rurale

| | |
|--------------------------------------------|-----|
| ÂGES ET PÉRIMÈTRES | 06 |
| Itiques publiques (AFR, FRR, etc.) | 20 |
| grammes ANCT (ACV, PVD, etc.) | 9 |
| mètres administratifs | 14 |
| ages d'études et typologies de territoires | 13 |
| IOGRAPHIE | 103 |
| NOMIE GÉNÉRALE | 42 |
| LOI | 90 |
| ENUS ET NIVEAU DE VIE | 34 |
| ÔME - FORMATION | 51 |
| ILITES | 37 |
| EMENT | 85 |
| IPEMENTS - SERVICES | 43 |
| IRONNEMENT | 05 |
| YENNETÉ - VIE SOCIALE | 14 |
| NCES LOCALES | 21 |
| TIQUE DE LA VILLE - QUARTIERS PRIORITAIRES | 6 |

Mes indicateurs
Arrière-plan (aplats de couleurs)

Comunes (2024)
34 935 communes (2024)

- Classée en ZRR (17 677)
- Partiellement classée en ZRR (36)
- Hors ZRR (17 221)
- N/A (1)

S'ENGAGER
POUR LES QUARTIERS

Le Concours S'engager Pour les Quartiers...

→ Un soutien à des projets émergents avec à la clé :



Une dotation de **10 000€** par projet lauréat



La réalisation d'une **vidéo de communication** par un vidéaste professionnel pour les projets lauréats



La réalisation d'un **diagnostic des besoins** d'appui et la mise en place d'un **accompagnement post remise des prix (en partie ouvert également aux finalistes)**



*82% des anciens lauréats ont affirmé que la dotation avait été **déterminante** pour la réalisation de leur projet.*

*85% des candidats ont déclaré que le concours avait permis de **contribuer à faire émerger des projets** et redynamiser leurs territoires.*



L'accompagnement post concours

Objectifs de l'accompagnement : optimiser les chances de succès et pérenniser les projets

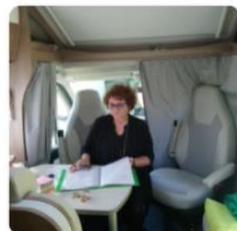
Le suivi des 6 lauréats à l'issue de la remise des prix :

- Réalisation d'une vidéo de présentation de l'action du lauréat
- Diagnostic des besoins
- Mise en relation avec les parrains des prix, des clubs FACE territoriaux ou des partenaires FACE
- Parrainage/marrainage par des collaborateurs.trices d'entreprise via nos plateformes d'engagement partenaires
- La possibilité d'ouvrir aux lauréats la participation à des temps collectifs d'information et montée en compétences dédiés à la communauté FACE (ateliers, formations, etc.) selon la programmation annuelle

Un accompagnement collectif ouvert également aux finalistes via une programmation de masterclass animées par les équipes de la Fondation et nos partenaires (communication, engagement collaborateurs, relations institutionnelles, RH, etc.) à partir du S2 2025



S'ENGAGER
POUR LES QUARTIERS



Les prix de l'édition 2025



5 prix pour cette nouvelle édition



agence nationale
de la cohésion
des territoires



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉDUCATION MÉDIAS CITOYENNETÉ



Sous l'égide de la Fondation FACE



4 prix thématiques, en prise avec les enjeux de société actuels



1 prix « Grande Cause FACE »



Les prix thématiques de la 14^{ème} édition



agence nationale
de la cohésion
des territoires



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉDUCATION MÉDIAS CITOYENNETÉ



Site: L'opéra de la Fondation FACE



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
d'Allocations
Familiales

malakoff
humanis

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco



Prix « Insertion professionnelle »



Prix « Education aux médias pour le jeune public »



Prix « Transformation écologique et solidaire »



Prix « Bien Vieillir »



Le prix « *Insertion professionnelle* », parrainé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Ce prix récompense les projets d'accompagnement de publics très éloignés de l'emploi et/ou victimes de discriminations qui renouvellent les démarches d'orientation et les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

➤ Les projets candidats doivent/peuvent :

- ✓ Favoriser la découverte des métiers et l'appropriation de l'organisation et des codes du monde du travail
- ✓ Encourager et accompagner les démarches inclusives et les politiques d'égalité des chances
- ✓ Promouvoir les démarches de tutorat et d'alternance dans les entreprises
- ✓ Faciliter l'intégration, l'accompagnement et la stabilisation dans l'emploi
- ✓ Organiser la mise en relation directe des personnes recherchant un emploi avec des professionnels (ex : dispositifs de parrainage)
- ✓ Proposer de nouveaux dispositifs de formation, de professionnalisation et de développement des compétences, notamment vers les métiers du numérique, de l'environnement et des éco-activités
- ✓ Contribuer au développement qualitatif des clauses d'insertion dans les marchés
- ✓ Développer des initiatives particulièrement originales et duplicables de mobilisation collective des parties prenantes de l'emploi dans les territoires

Territoire ciblé : QPV

Structures porteuses : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

Dotation : 10 000 €



Les critères d'évaluation- « *Insertion professionnelle* »

1. Innovation et transformation dans les pratiques

- Encourage et accompagne les démarches inclusives et les politiques d'égalité des chances au sein des entreprises
- Organise la mise en relation directe des personnes recherchant un emploi avec le monde de l'entreprise et les acteurs économiques et professionnels
- Innove dans les pratiques de formation, de professionnalisation et de développement des compétences dans les métiers ou secteurs professionnels visés
- Contribue au développement de l'engagement des entreprises (RSE, achats responsables, mécénat, mentorat, IAE, ESS)

2. Rapprochement de l'entreprise et des citoyens

- Favorise la découverte des métiers et l'appropriation de l'organisation et des codes du monde du travail
- Facilite l'intégration, l'accompagnement et la stabilisation dans l'emploi en entreprise, notamment au travers de démarches de tutorat et d'alternance,...

3. Modèle économique et gouvernance du projet

- Solidité du modèle économique présenté
- Intégration des acteurs et des parties prenantes du projet (entreprises, associations, collectivités, habitants...)

4. Inscription du projet dans son environnement

- Capacité du projet à s'intégrer dans son territoire et son environnement
- Impact global sur le territoire d'intervention (économique, social - nombres de bénéficiaires touchés, environnemental...)
- Inscription du projet dans la durée

Le prix « *Transformation écologique et solidaire* », parrainé par la Banque des Territoires

Ce prix récompense les initiatives individuelles ou collectives menées à l'échelle d'un ou plusieurs Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pour lutter contre le changement climatique et ses effets, tout en renforçant les compétences des jeunes sur les enjeux de l'écologie et en les orientant vers les métiers de la transition écologique. Il valorise les projets qui préparent les habitants des QPV aux défis climatiques, en leur donnant les moyens d'agir à l'échelle de leur territoire.

Le prix "Transformation écologique est solidaire" vise à :

- Encourager la résilience environnementale et sociale dans les QPV
- Valoriser les projets qui développent des solutions écologiques améliorant la qualité de vie dans les quartiers prioritaires, renforcent la cohésion sociale et engagent les habitants dans une démarche collective de transformation durable
- Promouvoir l'économie circulaire et la transition écologique dans une perspective solidaire
- Accroître les opportunités d'emploi vert pour la jeunesse
- Encourager l'émergence de filières professionnelles orientées vers les métiers de la transition écologique
- Soutenir des projets collaboratifs et inclusifs



Le prix « *Transformation écologique et solidaire* », parrainé par la Banque des Territoires

Les projets peuvent aborder, mais sans s'y limiter, une ou plusieurs thématiques suivantes :

- **Economie circulaire** : initiatives autour des circuits courts, des solutions low-tech, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la collecte, valorisation et tri des déchets, ainsi que du recyclage et surcyclage.
- **Quartiers durables** : actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, de la promotion des mobilités douces, de l'aménagement durable, de la protection et valorisation de la biodiversité, de l'efficacité énergétique des bâtiments, et des solutions basées sur la nature
- **Jeunesse et transition écologique** : projets renforçant les compétences des jeunes sur les enjeux climatiques et de la biodiversité, en leur offrant des formations et expériences pratiques qui les préparent aux métiers de la transition écologique

Inéligibilité : les projets ayant bénéficié d'un financement ou d'une subvention de l'un des programmes de la Caisse de Dépôts ne sont pas éligibles.

Territoires ciblés : Quartiers Prioritaires de la Ville

Structures éligibles : Associations loi 1901, bailleurs sociaux, collectivités locales, établissements publics, SCIC/SCOP



Les critères d'évaluation- « Transformation écologique et solidaire »

1. LE PROJET

IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT

- Le projet répond à une problématique locale identifiée dans le quartier, quotidienne ou plus globale
- Le projet contribue à la résilience du ou des territoires ciblés (atténuation et adaptation du changement climatique)
- Le projet explore une ou plusieurs thématiques de développement durable (cf. 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU)
- Le projet apporte une solution à faible impact carbone et repose sur des solutions inventives, peu consommatrices en ressources

2. INCLUSION

- Le projet permet l'inclusion des populations les plus vulnérables et/ou intègre les habitants du quartier (concertations, ateliers, bénévoles)
- Le projet combine engagement solidaire et enjeux environnementaux et/ou favorise l'appropriation des enjeux de transformation écologique par les habitants

3. LE COLLECTIF ET PERSPECTIVES / IMPACT

- L'impact du projet (social, environnemental, culturel...) est mesurable (données qualitatives et quantitatives)
- Le projet intègre une diversité de parties prenantes (entreprises, associations, collectivités...) et les actions engagées permettent l'émergence de nouvelles solidarités sur un territoire

4. SECURISATION DES GARANTIES FINANCIERES

- Le budget du projet est réaliste et apparait solide dans son montage
- Le projet démontre une sécurisation des garanties financières et de projection et un potentiel d'essaimage

Le prix « *Education aux médias pour le jeune public* », parrainé par le Ministère de la Culture et la Fondation Agir pour tous les Enfants

Ce prix vise à récompenser les initiatives d'éducation aux médias et l'accès à l'information pour les jeunes de moins de 16 ans dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ou en milieu rural, par exemple :

- Des initiatives innovantes permettant de développer l'esprit critique, les capacités d'analyse et de discernement pour recevoir et diffuser des informations (comment vérifier une information ? Comment prévenir la diffusion de fake news...)
- Des projets accompagnant les jeunes dans la production de leurs propres contenus médiatiques
- Des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

Il permet également de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'inclusion numérique, en encourageant la créativité et l'innovation dans ces territoires.

Les initiatives peuvent prendre de nombreuses formes, telles que des sites web, des applications mobiles, des réseaux sociaux, des radios locales, des journaux communautaires, des événements ou encore tous formats innovants.

Bénéficiaires cibles : enfants de moins de 16 ans

Type d'actions : hors et dans le milieu scolaire

Les territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

Structures porteuses : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

Dotation : 10 000 €



Les critères d'évaluation- « *Education aux médias pour le jeune public* »

1.LE PROJET

- Cible les jeunes de moins de 16 ans
- Capacité du projet à promouvoir des actions d'éducation aux médias et l'accès à l'information (exemple : ateliers et formations, campagnes de sensibilisation, guides en ligne, etc.)
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation permettant de développer l'esprit critique, les capacités rédactionnelles, d'analyse et de discernement pour recevoir et diffuser l'information
- Capacité du projet à apporter une réponse innovante aux bénéficiaires cibles
- Des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux
- Le projet est mis en œuvre dans une ou plusieurs zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires)
- Les actions engagées permettent de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'inclusion numérique, en encourageant la créativité et l'innovation dans ces territoires

2.LE COLLECTIF ET PERSPECTIVES/ IMPACTS

- Le projet a un impact global sur le territoire en zone rurale et en QPV (économique, social, environnemental, culturel...)
- Les bénéficiaires sont associés à la réalisation du projet (associés à la réflexion ou au montage du projet, participation à sa mise en œuvre si le projet est déjà existant, ont fait l'objet d'une consultation préalable au lancement du projet en tant qu'habitants et partie prenante)
- Le projet intègre une diversité de parties prenantes (entreprises, collectif d'habitants, associations, collectivités...), qui participent activement au projet
- Le projet démontre sa capacité à s'inscrire dans la durée

3.SECURISATION DES GARANTIES FINANCIERES

- Le budget du projet est réaliste et apparaît solide dans son montage
- Le projet démontre une sécurisation des garanties financières

Le prix « *Bien vieillir* », parrainé par Malakoff Humanis

1) Contours du prix :

Ce prix récompensera une initiative à fort impact social répondant aux problématiques du « bien vieillir ». A ce titre, il s'attachera à mettre en lumière les enjeux suivants :

- Prévention : projets favorisant la prévention et la détection précoce de l'isolement social.
- Relations intergénérationnelles : projets mettant en relation les générations, encourageant les jeunes à s'impliquer dans des activités bénévoles visant à soutenir les personnes âgées, renforçant ainsi le tissu social intergénérationnel des territoires.
- L'inclusion : projets promouvant l'inclusion des personnes âgées, notamment par l'implication des bénéficiaires sur le moyen/ long terme dans des activités leur permettant de valoriser leurs capacités/compétences et/ou de rester autonomes.

2) Critères du prix :

Public cible : Séniors (+ 65 ans) faisant face à des vulnérabilités particulières (sociales, territoriales, physiques, psychologiques, liées à des discriminations, etc.) Une attention particulière sera portée aux projets s'adressant à des personnes en situation de cumul de vulnérabilités.

Inéligibilité : les porteurs de projet déjà soutenus par Malakoff-Humanis

Territoires cibles : les Quartiers Politiques de la Ville **et** les zones rurales

Structures porteuses : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

3) Points d'attention

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- incluant les parties prenantes dans la réflexion et/ou la mise en œuvre du projet
- favorisant l'« aller vers »
- mis en œuvre dans les zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires du prix) seront particulièrement appréciés.

Dotation : 10 000 €



Les critères d'évaluation- « *Bien Vieillir* »

1. LE PROJET

- Cible en priorité les séniors (+ 65 ans) comme bénéficiaires principaux tout en ayant un impact sur les personnes aidantes
- Répond aux problématiques du « bien vieillir » dans sa dimension transversale, thématiques comme : l'isolement social, les mobilités, le logement, l'accès aux services ...
- Encourage la participation des seniors à la vie sociale locale et développe le « pouvoir d'agir »
- Apporte des réponses innovantes pour favoriser la prévention et la détection précoce de l'isolement social et améliorer la qualité de prise en charge et de soin pour les usagers
- Promeut l'inclusion des personnes âgées ayant des besoins spéciaux, comme celles vivant avec des troubles cognitifs ou des limitations physiques
- Est mis en œuvre dans une ou plusieurs zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires)
- Les actions engagées permettent l'émergence de nouvelles solidarités sur un territoire (de pairs à pairs, intergénérationnelles, ...)

2.LE COLLECTIF ET PERSPECTIVES/ IMPACTS

- Le projet a un impact global sur le territoire en zone rurale et en QPV (économique, social, environnemental, culturel...)
- Les bénéficiaires sont associés à la réalisation du projet (associés à la réflexion ou au montage du projet, participation à sa mise en œuvre si le projet est déjà existant, ont fait l'objet d'une consultation préalable au lancement du projet en tant qu'habitants et partie prenante)
- Le projet intègre une diversité de parties prenantes (entreprises, collectif d'habitants, associations, collectivités...), qui participent activement au projet
- Le projet démontre sa capacité à s'inscrire dans la durée

3. SECURISATION DES GARANTIES FINANCIERES

- Le budget du projet est réaliste et apparaît solide dans son montage
- Le projet démontre une sécurisation des garanties financières

Le prix « Grande Cause » du Comité d'Orientation de la Fondation- Dotation 10 000 €

Le prix «Grande Cause», porté par la Fondation FACE, est ouvert à tous les projets éligibles, à l'issue du jury technique, n'ayant pas été retenu comme finalistes dans chacune des catégories.

Son objectif ? Apporter un soutien à la mise en œuvre d'un projet en lien avec la grande cause thématique du Comité d'orientation : « La diversité intergénérationnelle inclusion par l'emploi des professionnels seniors de plus de 45 ans ».

Sélection : à l'issue du jury pré-sélection, sélection d'un projet pepite (non finaliste), lauréat annoncé lors de la cérémonie de remise des prix

Dotation : 10 000€

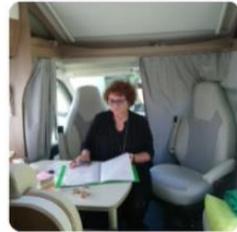
Un prix « Coup de cœur de l'innovation Sociale » parrainé par la Fondation VINCI pour la cité

Un prix qui récompense un des 12 projets finalistes, avec identification directement lors du jury final du lauréat de ce prix, qui ne peut pas être lauréat d'une autre thématique, et qui sera annoncé lors de la Cérémonie de Remise des prix

Dotation : jusqu'à 10 000€



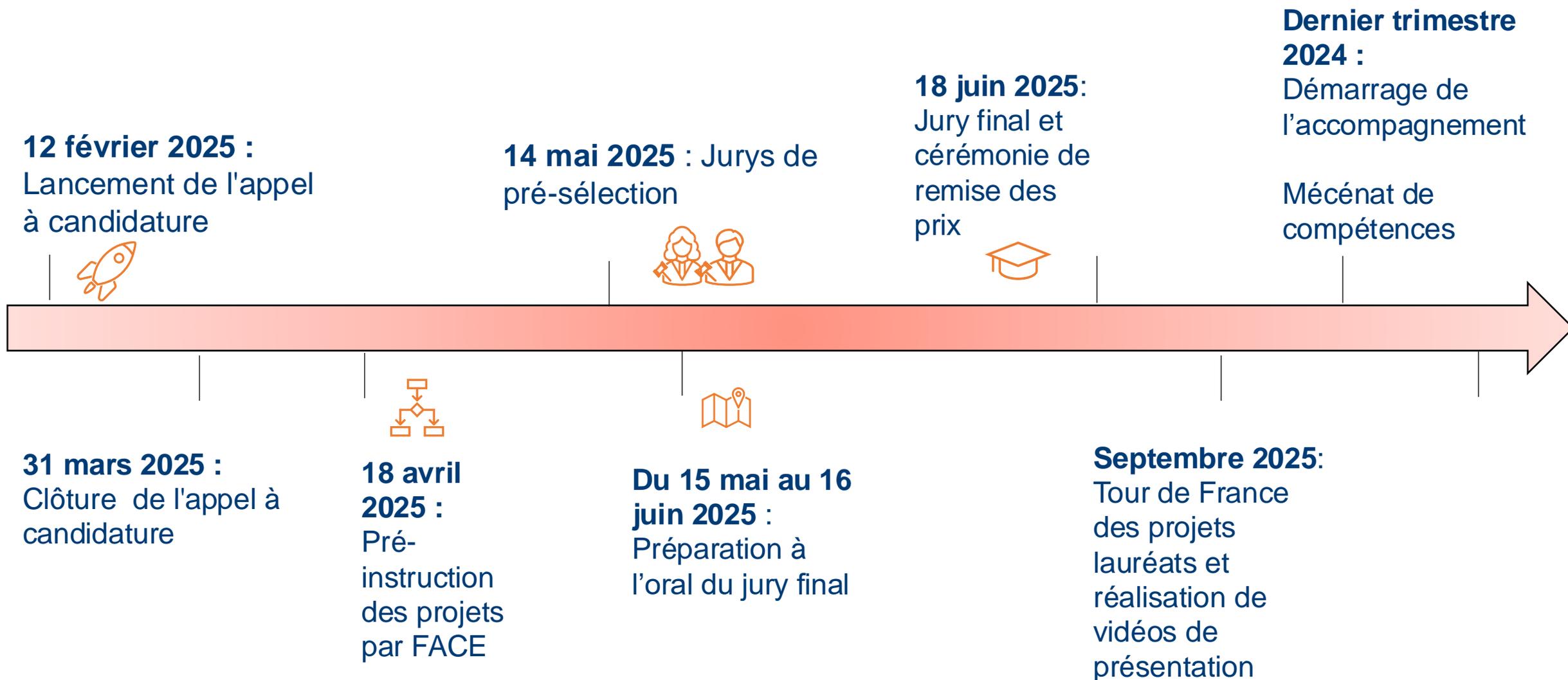
S'ENGAGER
POUR LES QUARTIERS



Focus sur l'appel à candidatures

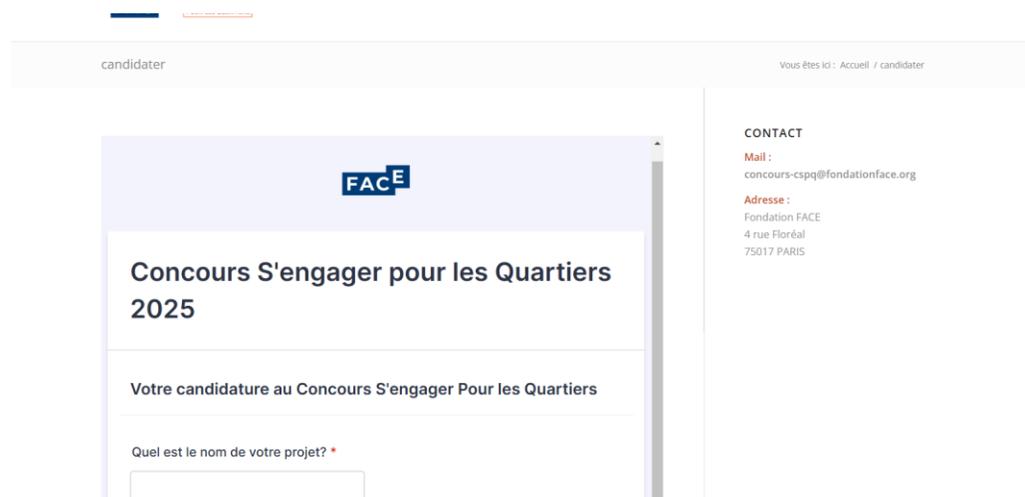


Calendrier de l'édition 2025 et temps forts



Le lancement de l'appel à candidatures

- **Lancement de l'appel à candidatures le 12 février, ouvert jusqu'au 31 mars inclus**



The screenshot shows a web page for 'candidater' with the following content:

- Header: 'candidater' and 'Vous êtes ici : Accueil / candidater'
- Logo: 'FACE' (Fondation FACE)
- Title: 'Concours S'engager pour les Quartiers 2025'
- Section: 'Votre candidature au Concours S'engager Pour les Quartiers'
- Form: 'Quel est le nom de votre projet? *' with an input field.
- Contact information:
 - CONTACT**
 - Mail :** concours-cspq@fondationface.org
 - Adresse :** Fondation FACE, 4 rue Floréal, 75017 PARIS

Un site internet dédié (en cours de mise à jour et formulaire en ligne)

- **Mise en place d'une adresse mail générique : concours-cspq@fondationface.org**
- **Organisation de 2 réunions d'information grand public en ligne, enregistrées et rediffusées :**
 - ❑ 06 mars à 17h
 - ❑ 27 mars à 12h

S'ENGAGER
POUR LES QUARTIERS



Les outils complémentaires mis à la disposition des candidats

Guide du candidat

Un guide pour accompagner pas à pas le porteur de projets dans la réponse à l'appel à candidatures.
Inclusion des critères de sélection pour faciliter le dépôt des candidatures

[Téléchargez le Guide du Candidat CSPQ 2025](#)

Règlement du Concours

Le règlement du Concours est à signer puis à retourner dans les pièces justificatives.

[Téléchargez le Règlement CSPQ 2025](#)

S'ENGAGER
POUR LES QUARTIERS



Focus : kit de communication des projets finalistes

Afin de préparer votre oral (pitch) devant le jury final, qui se tiendra en présentiel le 18 juin 2025 nous vous demandons, à la suite de votre nomination en tant que finaliste en mai 2025, d'envoyer (par courriel à : concours-cspq@fondationface.org) des photos et/ou vidéos qui constitueront votre « kit de communication », lequel sera partagé avec le jury.

Ce kit de communication doit inclure :

- Entre 5 et 10 photos représentatives de votre action (veillez à flouter les visages des bénéficiaires ou à obtenir leur consentement écrit préalable).
- Le logo (si vous en avez) de votre structure et/ou projet
- Une vidéo de 2 minutes maximum, réalisée en mode paysage, sur un fond clair, où une ou plusieurs personnes de votre association répondent synthétiquement aux questions suivantes : *Qui êtes-vous ? (Présentation de vous-même et de votre structure) / Parlez-nous de votre projet / Pourquoi participez-vous au Concours « S'engager pour les Quartiers » ?*
- Optionnel : Vous pouvez également inclure jusqu'à deux courtes vidéos supplémentaires illustrant votre action

L'absence de kit pourrait compromettre votre statut de finaliste. C'est pourquoi nous vous recommandons de commencer à le préparer dès votre candidature. Ce kit de communication ne sera demandé qu'aux finalistes des quatre prix thématiques, annoncés en mai 2025. La date limite d'envoi est fixée au 30/05/2025.



Des questions ?